



Rapport financier annuel au 31 décembre 2022



Sommaire

1. Comptes	3
2. TFT	9
3. Annexe	10
4. Rapport de gestion	21
5. Rapports des commissaires aux comptes	39



Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	112 211	64 394	47 817	20 624	27 193	131.85
	Concessions, brevets et droits similaires	528 961	452 407	76 554	118 068	41 515	35.16
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	20 280		20 280		20 280	
	Avances et acomptes	2 484		2 484		2 484	
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	123 384	26 864	96 520	24 502	72 018	293.93
	Autres immobilisations corporelles	372 911	141 235	231 676	232 989	1 313	0.56
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes				2 694	2 694	100.00
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	851 974		851 974		851 974		
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	81 746		81 746	80 305	1 441	1.79	
Total II	2 093 951	684 900	1 409 051	479 182	929 869	194.05	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	72 899		72 899	89 334	16 435	18.40
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	10 143 273	10 394	10 132 879	4 334 485	5 798 395	133.77
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 111 821	45 623	3 066 198	1 693 089	1 373 110	81.10
	Autres créances	679 536		679 536	221 960	457 575	206.15
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	13 901		13 901	16 351	2 450	14.98	
Disponibilités	564 076		564 076	2 822 164	2 258 088	80.01	
Charges constatées d'avance (3)	2 017 933		2 017 933	2 705 193	687 260	25.41	
Total III	16 603 438	56 016	16 547 422	11 882 575	4 664 847	39.26	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)				483	483	100.00
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	18 697 389	740 916	17 956 473	12 362 240	5 594 233	45.25	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 146 680)	146 680		142 366		4 315	3.03
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 913 887		6 346 288		567 599	8.94
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	14 237		12 396		1 841	14.85
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	2 496 404		1 454 091		1 042 312	71.68
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 229 628		1 333 687		895 941	67.18
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	11 800 835		9 288 827		2 512 008	27.04	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques			483		483	100.00
	Provisions pour charges	123 276		56 242		67 034	119.19
	Total III	123 276		56 725		66 551	117.32
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	750 550		317 450		433 100	136.43
	Concours bancaires courants	34 041		3 456		30 584	884.90
	Emprunts et dettes financières diverses			86		86	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 428 524		1 776 374		1 652 150	93.01	
Dettes fiscales et sociales	1 582 012		895 104		686 908	76.74	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	237 236		24 217		213 018	879.62	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	6 032 362		3 016 687		3 015 674	99.97
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		17 956 473		12 362 240		5 594 233	45.25

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 429 692 2 916 137

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Ventes marchandises + Production	55 731 602		34 596 638		21 134 964	61.09
+ Ventes de marchandises	55 509 295	100.00	34 356 432	100.00	21 152 863	61.57
- Coût d'achat des marchandises vendues	45 369 139	81.73	27 582 724	80.28	17 786 415	64.48
Marge commerciale	10 140 156	18.27	6 773 708	19.72	3 366 448	49.70
+ Production vendue	167 371	75.29	122 447	50.98	44 924	36.69
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée	54 937	24.71	117 760	49.02	62 823	53.35
Production de l'exercice	222 308	100.00	240 206	100.00	17 899	7.45
- Matières premières, approvisionnements consommés	182 428	82.06	139 772	58.19	42 656	30.52
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	39 880	17.94	100 435	41.81	60 555	60.29
Marge brute globale	10 180 036	18.27	6 874 143	19.87	3 305 893	48.09
- Autres achats + charges externes	3 897 907	6.99	2 510 811	7.26	1 387 096	55.24
Valeur ajoutée	6 282 129	11.27	4 363 331	12.61	1 918 797	43.98
+ Subventions d'exploitation	2 429		73 521	0.21	71 092	96.70
- Impôts, taxes et versements assimilés	245 452	0.44	128 059	0.37	117 394	91.67
- Salaires du personnel	2 050 734	3.68	1 625 932	4.70	424 801	26.13
- Charges sociales du personnel	624 031	1.12	457 599	1.32	166 433	36.37
Excédent brut d'exploitation	3 364 340	6.04	2 225 262	6.43	1 139 077	51.19
+ Autres produits de gestion courante	173 200	0.31	18 687	0.05	154 514	826.86
- Autres charges de gestion courante	256 928	0.46	59 954	0.17	196 974	328.54
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	139 314	0.25	82 876	0.24	56 438	68.10
- Dotations aux amortissements	176 321	0.32	185 656	0.54	9 335	5.03
- Dotations aux provisions	173 233	0.31	96 564	0.28	76 669	79.40
Résultat d'exploitation	3 070 371	5.51	1 984 651	5.74	1 085 720	54.71
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	3 983	0.01	30 757	0.09	26 774	87.05
- Charges financières	46 089	0.08	7 511	0.02	38 579	513.66
Résultat courant	3 028 265	5.43	2 007 897	5.80	1 020 368	50.82
+ Produits exceptionnels	6 733	0.01	61 526	0.18	54 793	89.06
- Charges exceptionnelles	36 625	0.07	141 590	0.41	104 966	74.13
Résultat exceptionnel	29 892	0.05	80 064	0.23	50 172	62.67
- Impôt sur les bénéfices	768 745	1.38	594 146	1.72	174 599	29.39
- Participation des salariés						
Résultat NET	2 229 628	4.00	1 333 687	3.85	895 941	67.18

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	49 865 383	5 643 911	55 509 295	34 356 432		21 152 863	61.57
Production vendue de biens							
Production vendue de services	167 371		167 371	122 447		44 924	36.69
Chiffre d'affaires NET	50 032 754	5 643 911	55 676 666	34 478 878		21 197 787	61.48
Production stockée							
Production immobilisée			54 937	117 760		62 823	53.35
Subventions d'exploitation			2 429	73 521		71 092	96.70
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			139 314	82 876		56 438	68.10
Autres produits			173 200	18 687		154 514	826.86
Total des Produits d'exploitation (I)			56 046 545	34 771 721		21 274 824	61.18
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			50 173 430	28 967 804		21 205 626	73.20
Variation de stock (marchandises)			4 804 291	1 385 080		3 419 211	246.86
Achats de matières premières et autres approvisionnements			165 992	194 838		28 845	14.80
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			16 435	55 066		71 501	129.85
Autres achats et charges externes *			3 897 907	2 510 811		1 387 096	55.24
Impôts, taxes et versements assimilés			245 452	128 059		117 394	91.67
Salaires et traitements			2 050 734	1 625 932		424 801	26.13
Charges sociales			624 031	457 599		166 433	36.37
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			176 321	185 656		9 335	5.03
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			49 957	40 322		9 636	23.90
Dotations aux provisions			123 276	56 242		67 034	119.19
Autres charges			256 928	59 954		196 974	328.54
Total des Charges d'exploitation (II)			52 976 174	32 787 071		20 189 103	61.58
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 070 371	1 984 651		1 085 720	54.71
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		0		426	426	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		483			483	
Différences positives de change				23 626	23 626	100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 500		6 704	3 204	47.79
Total V		3 983		30 757	26 774	87.05
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				483	483	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)		2 717		2 843	126	4.44
Différences négatives de change		39 252			39 252	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		4 121		4 185	64	1.54
Total VI		46 089		7 511	38 579	513.66
2. Résultat financier (V-VI)		42 106		23 246	65 353	281.13
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		3 028 265		2 007 897	1 020 368	50.82
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 733		61 526	54 793	89.06
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		6 733		61 526	54 793	89.06
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		36 625		141 590	104 966	74.13
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		36 625		141 590	104 966	74.13
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		29 892		80 064	50 172	62.67
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		768 745		594 146	174 599	29.39
Total des produits (I+III+V+VII)		56 057 261		34 864 004	21 193 257	60.79
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		53 827 633		33 530 317	20 297 316	60.53
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		2 229 628		1 333 687	895 941	67.18

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



Tableau de flux de trésorerie

Résultat net	2 235
Amortissement et provision	229
Marge brute d'autofinancement	2 464
Variation du BFR	-4 479
Flux de trésorerie de l'activité	-2 015
Acquisition d'immobilisations	-956
Flux de trésorerie lié aux investissements	-956
Variation du capital	568
Variation de dettes financières	433
Dividendes	-290
Flux de trésorerie lié aux financements	711
Variation de trésorerie	-2 260
<i>Trésorerie ouverture</i>	<i>2 835</i>
<i>Trésorerie clôture</i>	<i>575</i>

Valeurs exprimées en K€



Annexe

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 17 956 472.91 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 55 676 665.56 Euros et dégageant un bénéfice de 2 229 627.89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, 3 levées de bulletins de souscription (BSA) ont été constatées :

- par le PV de Conseil d'Administration du 19 Avril 2022 - Souscription de 93 000 BSA représentant une augmentation de capital de 2 325 € et une prime d'émission supplémentaire de 324 291 €.
- par le PV de Conseil d'Administration du 22 Décembre 2022 - Souscription de 73 472 BSA représentant une augmentation de capital de 1 836,80 € et une prime d'émission supplémentaire de 251 788,54 €.

Acquisition le 22 décembre 2022 de deux réseaux de boutiques physiques spécialisées dans la distribution de produits de vapotage.

Les prix d'acquisitions des 2 filiales détenues à 100% ont été majoritairement réglés par emprunts externes. La part restant à verser en actions nouvelles à créer sera réalisée en 2023.

Les frais sur titres de participations ont été incorporés au coût d'acquisition des titres et n'ont pas fait l'objet d'un étalement.

De son côté, la guerre en Ukraine a entraîné sur la période une augmentation importante des frais de logistiques.

Avec la récession mondiale et l'inflation en hausse, le cours de la valeur "euro/dollar" a été irrégulière sur l'exercice, entraînant au final des impacts de change significatifs sur l'achats de nos matériels auprès de nos fournisseurs.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

225 990 bulletins de souscription d'actions (BSA) supplémentaires ont été souscrits en janvier 2023 pour 1 montant de souscription totale de 770 286,90 €.

Un contrôle des douanes a démarré en 2022 et est toujours en cours au 31/12/2022. Les impacts financiers sont encore non connus.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité :

- avec les dispositions du code de commerce,
- du décret comptable du 29/11/83,
- du règlement ANC N°2020-05 du 24 juillet 2020 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié. Règlement homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020,
- et enfin du règlement N° 2020-02 du 05 juin 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général concernant l'annexe rendue publique par les moyennes entreprises. Règlement homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Le reliquat des codes promotionnels attribués aux clients B2B et B2C non utilisés au 31/12/2022 sont provisionnés à leur valeur d'achats en autres provisions pour risques et charges pour 123 276 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	57 275		54 937
TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	491 961		59 764
TOTAL			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	30 203		93 181
Installations générales agencements aménagements divers	203 291		37 657
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	122 032		9 931
Avances et acomptes	2 694		
TOTAL	358 220		140 769
Autres participations			851 974
Prêts, autres immobilisations financières	80 305		1 441
TOTAL	80 305		853 415
TOTAL GENERAL	987 760		1 108 884

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement		112 211	112 211
TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles		551 725	551 725
TOTAL			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		123 384	123 384
Installations générales agencements aménagements divers		240 948	240 948
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	0	131 963	131 963
Avances et acomptes	2 694		
TOTAL	2 694	496 295	496 295
Autres participations		851 974	851 974
Prêts, autres immobilisations financières		81 746	81 746
TOTAL		933 720	933 720
TOTAL GENERAL	2 694	2 093 951	2 093 951

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	36 651	27 743	0	64 394
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	373 892	78 515	0	452 407
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 701	21 163		26 864
Installations générales agencements aménagements divers	41 674	22 020		63 694
Matériels de bureau et informatique, Mobilier	50 661	26 881	0	77 541
TOTAL	98 036	70 064	0	168 099
TOTAL GENERAL	508 579	176 322	1	684 900

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	27 743				
Autres immob.incorporelles TOTAL	78 515				
Instal.techniques matériel outillage indus.	21 163				
Instal.générales agenc.aménag.divers	22 020				
Matériel de bureau informatique mobilier	26 881				
TOTAL	70 064				
TOTAL GENERAL	176 322				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes de change	483		483		
Autres provisions pour risques et charges	56 242	123 276	56 242		123 276
TOTAL	56 725	123 276	56 725		123 276

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	10 416	10 394	10 417		10 394
Sur comptes clients	50 424	39 564	44 365		45 623
TOTAL	60 840	49 958	54 782		56 016
TOTAL GENERAL	117 565	173 234	111 507		179 292
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		173 233	111 023		
financières			483		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	81 746	0	81 746
Clients douteux ou litigieux	55 983	55 983	
Autres créances clients	3 055 838	3 055 838	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	992	992	
Taxe sur la valeur ajoutée	314 389	314 389	
Débiteurs divers	364 154	364 154	
Charges constatées d'avance	2 017 933	2 017 933	
TOTAL	5 891 035	5 809 289	81 746

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	750 550	181 921	325 462	243 167
Fournisseurs et comptes rattachés	3 428 524	3 428 524		
Personnel et comptes rattachés	294 572	294 572		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	305 292	305 292		
Impôts sur les bénéfices	218 138	218 138		
Taxe sur la valeur ajoutée	619 890	619 890		
Autres impôts taxes et assimilés	144 119	144 119		
Autres dettes	237 236	237 236		
TOTAL	5 998 321	5 429 692	325 462	243 167
Emprunts souscrits en cours d'exercice	650 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	216 900			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	0.0500	2 847 300	86 300		2 933 600

Au 31/12/2022 Kumulus Vape détient 1 407 actions propres valorisées à 9,88 €.

Kumulus Vape dispose depuis 2019 d'un plan d'attribution d'actions gratuites (AGA). Celui-ci vise à impliquer encore davantage les collaborateurs de la Société dans leurs missions quotidiennes. Le volume des AGA est attribué selon un barème précis basé sur l'ancienneté, les responsabilités et l'implication personnelles de chacun. A ce titre Au 31/12/2022, il a créé 3 055 actions gratuites.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les frais de développement du site internet ont été immobilisés et amortis sur une période de 2 ans

Les frais de développement et innovation ont été immobilisés et amortis sur une période de 2 ans

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de développement site internet	415 131	50.00
Frais de développement et innovation	112 211	50.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition majoré des frais de port et des frais douaniers selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	346 995
Total	346 995

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	377 435
Dettes fiscales et sociales	128 283
Total	505 718

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 017 933
Total	2 017 933

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Contrats à cheval sur 2 exercices	46 613		
Marchandises non expédiées au 31/12/2022	1 971 320		
Total	2 017 933		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	7 955 140
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	1 333 687
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	9 288 827
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	9 288 827
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	4 315
Autres variations	278 065
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	9 571 207
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	282 380
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	282 380

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
B2B	50 164 317
B2C	5 344 978
Autres	167 371
Total	55 676 666

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE ET DOM TOM	50 032 755
CEE	4 338 965
AUTRES	1 304 946
Total	55 676 666

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	6
Agents de maîtrise et techniciens	16
Employés	8
Ouvriers	30
Total	60

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		650 000
Nantissement titres de participation	650 000	
Contrat couverture achat devises		
Total (1)		650 000

2 contrats de couverture en USD - accumulateur ventes à échéance octobre 2023.

Engagements reçus

Aucun engagement reçu

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS VAPOSHOP	96 324	100	5 707
- SAS ZIKLOP	24 799	100	15 405
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- CA / exercice antérieur	6 733	
Total	6 733	
Charges exceptionnelles		
- Amendes et pénalités	485	
- Régularisation / charges antérieures	36 140	
Total	36 625	



Rapport de gestion

KUMULUS VAPE

Société Anonyme au capital de 153.092,75 euros
Siège social : 21 rue Marcel Mérieux 69960 CORBAS
752 371 237 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 JUIN 2023

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date 7 avril 2023, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de votre Commissaire aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé,
- du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce, lequel intègre notamment la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société, durant l'exercice écoulé, ainsi le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

En outre, nous vous précisons qu'est annexé au présent rapport, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos.

I. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

A. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

1. Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours des exercices précédents

A la date du présent rapport, la société KUMULUS VAPE (la « **Société** ») est une société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth depuis le 27 mai 2021 (règlement-livraison le 31 mai 2021 et admission effective le 1^{er} juin 2021). Il est rappelé que les titres de la Société avait d'abord été admis sur le marché Euronext Access en date du 28 mai 2019.

Le capital de Kumulus Vape était composé au 31 décembre 2022 de 2 933 602 actions et s'élevait ainsi à 146 680,10 €.

2. Opérations réalisées au cours de l'exercice

Constatation d'augmentations de capital sur exercice de BSA

Il est rappelé que le Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2020 a décidé l'émission de 392.465 ABSA 2020, représentant une augmentation de capital d'un montant de 2.500.002,05 euros, prime d'émission incluse.

Il est rappelé également que ledit Conseil a décidé qu'à chaque action ordinaire nouvelle serait attaché un BSA 2020. Les BSA 2020 sont des bons de souscriptions d'actions, émis conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce et que deux (2) BSA 2020 donneront à son titulaire le droit de souscrire à une (1) action ordinaire d'une valeur nominale de 0,05 euro au prix d'exercice fixé sur une valorisation pré-money de la Société de 20.000.000 d'euros, au profit des investisseurs qualifiés suivants :

- **FCPI NEXTSTAGE CAP 2024 IR** à hauteur de 677.774,37 EUR, soit 106.401 ABSA 2020 ;
- **FCPI NEXTSTAGE CAP 2026** à hauteur de 487.483,36 EUR, soit 76.528 ABSA 2020 ;
- **FCPI UFF France INNOVATION n°1** à hauteur de 786.523,01 EUR, soit 123.473 ABSA 2020 ;
- **FCPI UFF France INNOVATION n°2** à hauteur de 377.033,93 EUR, soit 59.189 ABSA 2020 ;
- **FCPI AMUNDI AVENIR INNOVATION II** à hauteur de 171.187,38 EUR, soit 26.874 ABSA 2020.

Période d'exercice des BSA 2020 : du 10 mai 2021 au 29 décembre 2023.

Prix d'exercice : 7,024 euros (au jour de l'émission des BSA, ce prix étant recalculé en fonction de la valorisation pré-money et du nombre d'actions).

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'administration réuni le 19 avril 2022 et le 22 décembre 2022 ont procédé à la présentation des exercices intervenus et synthétisés dans le tableau suivant :

EXERCICE DE BSA KUMULUS VAPE													
Période d'exercice: du 10/05/2021 au 29/12/2023													
2 BSA pour 1 Action nouvelle au prix unitaire de 6,904 euros (prix d'exercice fixé sur une valorisation pré-money de la Société de 20 000 000 €)													
ISIN BSA : FR0014001KF0 ISIN Action: FR0013419876													
BSA A EMIS: 392 465 solde BSA à exercer : 225 993													
Total BSA exercés : 166 472													
Total Actions délivrées : 83 236													
Taux de participation 42,4170%													
	REPORTING 2021	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
Quantité BSA présentées	0	43 000	0	50 000	0	0	0	0	73 472	0	0	0	0
Actions nouvelles délivrées	0	21 500	0	25 000	0	0	0	0	36 736	0	0	0	0
Montant des souscriptions	- €	151 016,00 €	- €	175 600,00 €	- €	- €	- €	- €	253 625,34 €	- €	- €	- €	- €

Ainsi, le Conseil réuni le 19 avril 2022, usant des pouvoirs conférés par l'Assemblée, a constaté l'exercice de 93 000 BSA 2020 souscrits en janvier et mars 2022 et la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par la création et l'émission de 46.500 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal global de 2 325 euros, le capital social de la Société étant porté de 142 365,55 euros à 144 690,55 euros correspondant à 2.893.811 actions de 0,05 euro souscrites en totalité et intégralement libérées. Le Conseil a, par ailleurs, constaté l'inscription d'une prime d'émission de 6,974 euros par action émise sur exercice des BSA, soit un montant total de prime d'émission de 324 291,00€.

Le Conseil réuni le 22 décembre 2022 a, quant à lui, constaté l'exercice de 73.472 BSA 2020 souscrits en août 2022 et la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par la création et l'émission de 36.736 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal global de 1.836,80 euros, le capital social de la Société étant porté de 144.843,30 euros à 146.680,10 € euros correspondant à 2.933.602 actions de 0,05 euro souscrites en totalité et intégralement libérées. Le Conseil a, par ailleurs, constaté l'inscription d'une prime d'émission de 6,854 euros par action émise sur exercice des BSA, soit un montant total de prime d'émission de 251.788,54€.

Acquisition des sociétés ZIKLOP STOR et VAPOSHOP

En date du 22 décembre 2022, la Société a procédé à l'acquisition de 100% des titres des sociétés ZIKLOP STOR et VAPOSHOP.

Les prix d'acquisitions des 2 filiales détenues à 100% ont été majoritairement réglés par emprunts bancaires (le solde étant payé via une augmentation de capital, cf. ci-dessous). Les frais sur titres de participations ont été incorporés au coût d'acquisition des titres et n'ont pas fait l'objet d'un étalement.

Le Conseil réuni le 22 décembre 2022 a approuvé le principe d'une augmentation de capital qui serait souscrite intégralement par les cédants dans le cadre du paiement d'une partie de l'acquisition des titres des sociétés ZIKLOP STOR et VAPOSHOP et a, par conséquent :

- décidé le principe d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 254,30 euros, représentant un nombre de 5 086 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,05 euro, à un prix arrondi de 9,83 euros soit une augmentation de capital globale de 49 995,38 euros ; la prime d'émission s'élevant ainsi à 49 741,08 euros, à souscrire en numéraire et à libérer intégralement par compensation de créances,

- décidé le principe d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 508,60 euros, représentant un nombre de 10 172 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,05 euro, à un prix arrondi de 9,83 euros soit une augmentation de capital globale de 99 990,76 euros ; la prime d'émission s'élevant ainsi à 99 482,16 euros, à souscrire en numéraire et à libérer intégralement par compensation de créances,
- pris acte que les deux augmentations de capital dont le principe a été décidé ci-avant représentent un montant d'augmentation de capital nominal global de 762,90 euros par émission de 15 258 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,05 euros, à un prix arrondi de 9,83 euros soit représentant une augmentation de capital globale de 149 986,14 euros ; la prime d'émission s'élevant ainsi à 149 223,24 euros,
- précisé qu'une prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu à l'effet notamment :
 - arrêter définitivement le montant des créances des cédants dont les proportions et montants figurent dans le tableau ci-dessous ;

Cédants	Montant des créances	Conversion mathématique des créances en actions (arrondi)	Montant de la souscription définitive
Monsieur Stéphane ALIGHIERI (Acquisition ZIKLOP STOR)	50 000 €	5 086	49 995,38€
EMMA INVEST (Acquisition VAPOSHOP)	100 000 €	10 172	99 990,76 €

- constater, au vu notamment des remises documentaires prévues par les parties aux contrats de cession et suite aux accords entre ces dernières, que les créances des cédants présentent, à la date dudit Conseil, un caractère certain, liquide et exigible à l'encontre de la Société,
- constater que les personnes désignées dans le tableau ci-dessus se sont engagés à souscrire à une augmentation de capital, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, lesquelles feront l'objet d'un arrêté de compte devant être certifié exact par le Commissaire aux Comptes,
- constater au regard du tableau ci-dessus, l'existence de rompus correspondant à 4,62 euros Monsieur Stéphane ALIGHIERI et à 9,24 euros pour la société EMMA INVEST, lesquels rompus leur seront remboursés aux cédants conformément aux contrats de cession,
- constater, sur la base de l'arrêté de créances, certifié exact par le Commissaire aux Comptes de la Société pour tenir lieu de certificat du dépositaire, la réalisation définitive de la présente augmentation de capital au regard des souscriptions reçues,
- procéder à la modification des statuts corrélative, et
- faire plus généralement toutes démarches, signer tous actes et plus généralement faire le nécessaire à l'effet de faire constater l'émission des actions nouvelles, en assurer l'admission sur le marché Euronext Growth et réaliser toutes formalités subséquentes.

Partant, le Conseil réuni ce jour, a arrêté pour les besoins de la libération de la souscription à l'Augmentation Globale, le montant des créances détenues par Monsieur Stéphane ALIGHIERI et la société EMMA INVEST, lesquelles s'élèvent à 149.986,14 euros.

Puis, au vu du certificat constatant la libération des souscriptions reçues par compensation avec les créances détenues par les cédants et tenant lieu de certificat du dépositaire délivré par le Commissaire aux Comptes de la Société, le Conseil a constaté que les 15 258 actions ordinaires nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de 0,05 euro, à un prix arrondi de 9,83 euros, représentant une augmentation de capital d'un montant global, prime d'émission incluse, de 149 986,14 euros, ont été entièrement souscrites et libérées par compensation avec les créances certaines, liquides et exigibles détenues par les cédants sur la Société.

Le Conseil a ainsi constaté que l'augmentation du capital social d'un montant nominal de 762,90 euros est définitivement réalisée et que le capital social est ainsi porté de 152 329,85 euros à 153 092,75 euros, correspondant à 3 061 855 actions de 0,05 euro de valeur nominale et que le montant de la prime d'émission, soit la somme de 149 223,24 euros, sera porté au compte « Prime d'émission ».

3. Analyse de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Au 31 décembre 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 55 676 666 euros contre 34 478 878 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 3 070 371 euros contre 1 984 651 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt ressort à 3 028 265 euros contre 2 007 897 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice net comptable de 2 229 628 euros contre un bénéfice de 1 333 687 euros pour l'exercice précédent.

Conflit Ukraine/Russie

Kumulus n'a pas réalisé en 2022 de ventes auprès de clients en Ukraine et ou en Russie. Pour Kumulus Vape, ce conflit a entraîné sur la période une augmentation importante des frais de logistiques.

En outre, avec la récession mondiale et l'inflation en hausse, le cours de la valeur "euro/dollar" s'est en outre fortement dégradé, entraînant des pertes de change significatives sur l'achats des matériels auprès de des fournisseurs Chinois.

B. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Constatation d'une augmentation de capital sur exercice de BSA

Le Conseil d'administration réuni ce jour a procédé à la présentation des exercices intervenus depuis le 22 décembre 2022, synthétisés dans le tableau suivant :

EXERCICE DE BSA KUMULUS VAPE									
Période d'exercice: du 10/05/2021 au 29/12/2023									
2 BSA pour 1 Action nouvelle au prix unitaire de 6,817 euros (prix d'exercice fixé sur une valorisation pré-money de la Société de 20 000 000 €)									
ISIN BSA :		FR0014001KF0			ISIN Action: FR0013419876				
BSA A EMIS:		392 465			solde BSA à exercer : 3				
Total BSA exercés :		392 462							
Total Actions délivrées :		196 231							
					Taux de participation		99,9992%		
	REPORTING 2021	REPORTING 2022	janv.-23	févr.-23					
Quantité BSA présentés	0	166 472	225 990						
Actions nouvelles délivrées	0	83 236	112 995						
Montant des souscriptions	- €	580 241,34 €	770 286,90 €						

En conséquence, le Conseil réuni ce jour, a :

- Constaté l'exercice de 225 990 BSA 2020 souscrit par la remise des bulletins de souscription d'actions et la libération des montants exigibles de la souscription ;
- Constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par la création et l'émission de 112 995 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal global de 5 649,75 euros, le capital social de la Société étant porté de 146 680,10 euros à 152 329,85 euros correspondant à 3 046 597 actions de 0,05 euro souscrites en totalité et intégralement libérées ;
- Constaté l'inscription d'une prime d'émission d'environ 6,77 euros par action émise à un prix de 6,817 euros sur exercice des BSA, soit un montant total de prime d'émission de 764 637,15 euros.
- Constaté que les actions créées sont soumises à toutes les dispositions statutaires avec tous les droits attachés aux actions ordinaires à compter du premier jour de l'exercice en cours.

C. Activité en matière de recherche et de développement

Les recherches de la Société pour la commercialisation de nouveaux produits de la vape se concentrent sur la formulation de consommables (e-liquides) innovants. Cet axe de développement a notamment abouti à une étude approfondie des effets d'une macération des e-liquides réalisée en fûts de chêne. Les efforts de R&D produits en ce sens ont été menés en étroite collaboration avec Le Laboratoire Basque, laboratoire indépendant. Ces recherches ont permis la création d'une gamme de consommable dont les qualités gustatives la placent parmi nos best-sellers.

La création d'un logiciel de pricing répondait quant à elle à la nécessité de mettre au point des outils de mesure automatisés susceptibles de faciliter le pilotage de l'activité commerciale de l'entreprise. La Société a donc conçu un outil capable d'extraire du contenu des principaux sites spécialisés dans le domaine de la cigarette électronique. Celui-ci permet notamment d'opérer une veille concurrentielle

pour ajuster la politique tarifaire de façon dynamique. Les performances offertes par cet outil suscitent l'intérêt de plusieurs grandes marques internationales.

D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Après cette nouvelle année réussie, Kumulus Vape confirme son objectif de 63M€ de chiffre d'affaires pour l'année 2023.

Au cours des prochains mois, Kumulus Vape va bénéficier de l'approfondissement de ses partenariats commerciaux privilégiés, qui viendront soutenir la croissance. Les axes clés de la stratégie seront également poursuivis : intensification des efforts marketing et commerciaux, montée en puissance des marques propres ou encore recherche d'opportunités d'acquisition. En ligne de mire, la volonté de combiner croissance forte et appréciation des marges.

E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

La Société n'est pas en mesure d'établir, conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, le tableau des informations concernant les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société a fait l'acquisition, en date du 22 décembre 2022, des sociétés ZIKLOP STOR et VAPOSHOP, qu'elle détient à 100% depuis cette date.

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS VAPOSHOP	96 324	100	5 707
- SAS ZIKLOP	24 799	100	15 405
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

III. RESULTATS - AFFECTATION

A. Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 55 676 666 euros contre 34 478 878 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 56 046 545 euros contre 34 771 721 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève 3 897 907 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 245 452 euros contre 128 059 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 050 734 euros et le montant des charges sociales s'élève à 624 031 euros pour un effectif salarié moyen s'élevant, en 2022, à 60 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 349 554 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 52 976 174 euros contre 32 787 071 euros pour l'exercice 2021.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3 070 371 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -42 106 euros, il s'établit à 3 028 265 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -29 892 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de 768 745 euros,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice net comptable de 2 229 628 euros contre un bénéfice de 1 333 689 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 17 956 473 euros contre 12 362 240 euros pour l'exercice 2021.

B. Affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 2 229 627,89 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 229 627,89 euros
A la réserve légale ainsi dotée entièrement	431,46 euros

Le solde	2 229 196,43 euros
A titre de dividendes aux actionnaires, la somme de 0,10 euro par action	
Ouvrant droit à dividende au jour du détachement du droit à dividende	
Soit une enveloppe de dividende s'élevant au jour de la décision d'affectation, à	306 185,50 euros

Le solde	1 923 010,93 euros
En totalité au compte "autres réserves".	

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 3 061 855 actions composant le capital social juridique au jour de la présente décision d'affectation, le montant global des

dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres Réserves » serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Le solde correspondant à la différence entre le dividende effectivement versé aux actionnaires et le bénéfice distribuable sera affecté en totalité au compte « Autres Réserves ».

C. Distributions antérieures de dividendes

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Exercice social concerné	Dividende par action	Dividende global
31/12/2021	0,10€	289 381,10€
31/12/2020	-	-
31/12/2019	-	-

D. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 9 934 euros et qui ont donné lieu à une imposition théorique au taux de droit commun.

E. Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société

Comme cela a été précédemment expliqué, la société a vu son chiffre d'affaires passer de 55 676 666 euros en 2020 à 34 478 878 euros en 2022. Cette croissance est une nouvelle fois totalement organique.

Le poste emprunts et dettes s'élève à 6 032 363 euros au 31 décembre 2022 (3 016 687 euros au 31 décembre 2021) avec augmentation des dettes fournisseurs.

Le poste « Disponibilités » au 31 décembre 2022 s'élève à 564 076 euros contre 2 822 164 euros au 31 décembre 2021.

La société continue à s'appuyer sur une situation financière maîtrisée avec plus de 11 800 835 euros de capitaux propres.

IV. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

La Société exerce ses activités dans un environnement exigeant, particulièrement réglementé et en constante évolution. Ceci lui impose de veiller constamment à recenser et maîtriser les risques dont la survenance serait susceptible d'avoir un effet défavorable pour la Société, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou le cours de son titre. Cette section présente les principaux risques auxquels la Société estime être exposé.

La Société a procédé à une revue des risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après. D'autres risques dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'il ne considère pas comme significatifs à la date du présent rapport pourraient avoir un effet négatif.

Les risques sont hiérarchisés en fonction de l'évaluation des risques résiduels qu'ils représentent pour la Société : les risques les plus importants sont présentés en premier dans chaque catégorie.

	Type de risque	Descriptif	Impact	Probabilité du risque	Gestion du risque
1	Règlementation	Evolution négative de la réglementation encadrant la commercialisation des produits de la cigarette électronique, notamment au niveau européen	Très significatif	5%	Activités de lobbying (institutionnels, presse, élus locaux etc.)
2	Sanitaire	Révélation d'effets secondaires inattendus de certaines molécules	Très significatif	5%	Sélection drastique des fournisseurs, contrôles qualité stricts etc.
3	Fournisseurs	Dégradation des relations avec les principaux fournisseurs de matériel et consommables de cigarette électronique	Significatif	10%	Diversification du nombre de fournisseurs (90 aujourd'hui) et entretien de relations commerciales courtoises
4	Technologique	Incapacité de l'entreprise à s'adapter aux évolutions technologiques du commerce en ligne ; défaillances des systèmes informatiques	Significatif	10%	Création d'outils de veille concurrentielle, recours à des experts qualifiés, formation continue de l'équipe interne de développeurs
5	Départ de personnes clés	Perte du fondateur de l'entreprise (et des personnes clés de l'équipe dirigeante)	Significatif	10%	Fidélisation de l'équipe dirigeante
6	Clients	Perte financière en cas de manquement d'un client à ses obligations contractuelles	Modéré	15%	Augmentation de la part des commandes B2B payées comptant ou à échéance très brève ; mise en place de relances automatisées
7	Concurrence	Incapacité de la Société à s'adapter aux pratiques agressives de la concurrence	Modéré	20%	Mise en place d'outils de veille concurrentielle pour adapter l'offre de la Société à l'offre marché
8	Forte croissance	Incapacité de la Société à s'adapter à sa forte croissance	Modéré	10%	Déménagement dans des locaux capables d'encaisser un CA de 80M€
9	Taux et devises	Perte liée aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change	Modéré	30%	Mise en place d'une couverture du risque sur l'essentiel des transactions effectuées dans des devises autres que l'Euro
10	Insatisfaction vis-vis du SAV	Impact négatif d'une réponse inappropriée du SAV aux interrogations des clients	Faible	1%	Gestion des avis clients vérifiés et certifiée conforme à la norme NFZ74-501 "avis en ligne" et au référentiel de certification NF522 depuis le 28 Mars 2014

V. INSTRUMENTS FINANCIERS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Au 31 décembre 2022, la dette financière de la Société est se décompose comme suit :

Un prêt LCL au capital restant dû au 31 décembre 2022 de 100.550,12 euros avec une échéance trimestrielle de 25 224€ jusqu'au 30 octobre 2023. Taux fixe effectif global annuel de 0,575%.

Un prêt LCL au capital restant dû au 31 décembre 2022 de 400.000,00 euros avec une échéance trimestrielle de 16 562,80€ jusqu'au 31 décembre 2029. Taux fixe effectif global annuel de 4,20%.

Un prêt CIC au capital restant dû au 31 décembre 2022 de 250.000,00 euros avec une échéance mensuelle de 3 482,23 euros jusqu'au 31 décembre 2029. Taux fixe (hors assurance) de 4.45%.

VI. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos par la société.

VII. ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2022 :

	Nombre d'actions	% du capital
Rémi BAERT	977 363	33,32%
ROKH VISION (Amaury DUPOUEY)	216 500	7,38%
Astrid MENUT	156 743	5,34%
Flottant	1 582 996	53,96%
Total	2 933 602	100,00 %

B. Auto détention – Programme de rachat d'actions

La Société confié à société de Bourse Aurel BG la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise. Le contrat de liquidité est effectif depuis le 24 mai 2021, étant précisé qu'une somme de 50 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Au 31 décembre 2022, la société détenait 1 407 actions auto détenues.

Nombre de transactions effectuées :

Achat : 259

Vente : 260

Quantité de titres négociés :

Achat : 15 408 titres

Vente : 15 515 titres

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2022 conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémonique / Code ISIN : MLVAP / FR0013419876

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2022.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : trente (30,00) euros par action, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la société,
- remettre, dans la limite de cinq pour cents (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé.

Durée du programme : 18 mois

VIII. OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération visée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été réalisée.

Depuis la clôture de l'exercice, deux déclarations ont été réalisées auprès de l'AMF pour les opérations suivantes :

- En date du 9 janvier 2023 : Cession par Madame Astrid MENUT (administrateur) de 15 625 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 9,60€ (Déclaration 2023DD881575 publiée le 25 janvier 2023), et
- En date du 20 janvier 2023 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 80 000 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 9,00€ (Déclaration 2023DD879536 publiée le 10 janvier 2023).

IX. PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2022.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au 31 décembre 2022, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est nulle.

X. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES ET DE STOCK OPTION

Agissant conformément aux délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2021, en sa 14^{ème} résolution, le Conseil d'administration, en date du 5 juillet 2022 a décidé l'attribution de 4 880 actions gratuites au profit de salariés de la Société.

Les caractéristiques de l'attribution susmentionnée sont les suivantes :

- Bénéficiaires : salariés de la Société en fonction au jour de la décision du Conseil d'Administration

- Période d'acquisition : 1 an à compter de la date d'attribution soit à compter du 05 Juillet 2022 et jusqu'au 05 Juillet 2023
- les actions gratuites seront définitivement attribuées aux bénéficiaires sous réserve qu'à la date d'expiration de la période d'acquisition (tel que définie ci-dessus), ils soient toujours mandataires sociaux et/ou salariés en fonction de la Société ou des Sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition soit à compter du 05 Juillet 2023 et jusqu'au 05 Juillet 2024.
- A l'issue de la Période de Conservation, les actions deviendront disponibles et pourront notamment être librement cédées ou transférées par l'Attributaire, sous réserve (i) des éventuelles dispositions statutaires ou extrastatutaires régissant la cession ou le transfert des titres de la Société et (ii) de la réglementation boursière

XI. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de prendre acte du fait qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a reçu toutes informations nécessaires pour l'établissement de son rapport spécial.

XII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

A. Choix du mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 23 avril 2019, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

B. Etat des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes

1. Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2019 a nommé les administrateurs de la Société pour une durée de trois, (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Toutefois, et conformément à la 3^{ème} résolution de ladite Assemblée Générale Mixte et à l'article 13 des statuts de la Société, il est rappelé que par exception et pour la première période trois (3) ans, il sera

procédé au renouvellement des administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour une durée de trois (3) ans.

Aux termes de deux premières années, il a été renouvelé les mandats de la société ROKH VISION (jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2023 sur les comptes clos le 31 décembre 2022) et de Madame Astrid MENUT (jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2024 sur les comptes clos le 31 décembre 2023).

En date du 20 décembre 2020, Monsieur Amaury DUPOUEY a été coopté administrateur en remplacement de la société ROKH VISION démissionnaire pour la durée restant à courir de son mandat.

Les mandats de messieurs Rémi BAERT et Sébastien ASTEGIANO, ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 16 juin 2022 pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Aussi, il convient de proposer à l'Assemblée Générale à tenir le renouvellement du mandat de Monsieur Amaury DUPOUEY, pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. Mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrive à échéance à la présente Assemblée Générale.

3. Rémunération allouée aux administrateurs

Nous vous proposons de conserver l'enveloppe actuelle et d'allouer une enveloppe annuelle d'un montant maximum de douze mille euros (12 000,00€) afin de rémunérer les administrateurs (indépendants) au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en décide autrement.

C. Procédures de contrôle interne

La Société a mis en place des dispositions en matière de contrôle interne en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et une maîtrise des risques.

Une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

Le système de contrôle interne de la Société est constitué d'un ensemble de mécanismes de contrôle et de services externes mis en place par la direction en vue d'assurer une gestion saine et efficace des affaires et des biens de l'entreprise.

Informations comptables et financières :

La tenue de la comptabilité de la société est régie par le code de commerce et, plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général.

Dans ce cadre, et outre les documents obligatoires, sont établis :

- un suivi quotidien des positions bancaires et des prévisions hebdomadaires ;
- une situation hebdomadaire de la facturation ;
- une situation mensuelle du chiffre d'affaires par client et par gamme, des encaissements et de l'encours client ainsi que des stocks ;
- des états financiers de gestion trimestriels.

La fonction financière est gérée en interne. La fonction comptable est assurée avec l'assistance d'un expert-comptable extérieur et indépendant (RETOUT & Associés Rhône-Alpes, 47 Rue de la République - 69002 LYON).

La réalisation de la paie et la revue fiscale sont confiées à cet expert-comptable.

Les comptes établis en normes françaises sont produits avec l'assistance du cabinet d'expertise comptable et sont soumis pour audit aux commissaires aux comptes de la Société.

D. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

Au contraire, la Société est soucieuse des problématiques d'environnement et de développement durable et s'engage fortement dans une démarche RSE aboutie, qui inclue notamment un processus complet de recyclage de ses matières premières (carton notamment, mais aussi accus et piles) ; une sensibilisation de ses fournisseurs chinois à la problématique du suremballage ; ou bien encore des initiatives novatrices comme en témoigne la récente signature d'un accord de partenariat avec l'association Coeur2Bouchons, qui permet à la Société de proposer à ses clients le recyclage et la transformation éthiques des bouchons de plastique des consommables distribués (fioles d'e-liquide).

*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Corbas,
Le 7 avril 2023

Le Conseil d'Administration

KUMULUS VAPE

Société anonyme au capital de 153.092,75 euros

Siège social : 21 Rue Marcel Mérieux

69960 CORBAS

752 371 237 RCS LYON

Tableaux financiers

Tableau financier	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
<i>I – Situation financière en fin d'exercice</i>					
a) Capital social	146 680,10	142 365,55	123 958,90	99 400	8 750
b) Nombre d'actions émises	2 933 602	2 847 311,00	2 479 178,00	1 988 000	125
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0		0,00	0	0
<i>II – Résultat global des opérations effectives</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	55 676 666	34 478 878,49	22 491 253,01	10 551 671	6 506 127
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	3 236 420	2 146 212	1 319 453,00	244 239	437 073
c) Impôt sur les bénéfices	768 745	594 146,00	326 949,00	18 966	83 342
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	2 229 628	1 333 687	825 695,00	77 546	282 100
e) Résultat distribué	0,10	0,10	0,00	0	0
f) Participation des salariés	0	0,00	0,00	0	0
<i>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</i>					
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions	0,84	0,55	0,40	353 731	141 827
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	0,76	0,47	0,33	282 100	136 805
c) Dividende versé à chaque action	0,10	0,10	0,00	0	0
<i>IV – Ventilation de la nature des actions</i>					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0,00		
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	0	0	0,00		
c) Par exercice de droits de souscription	0	0	0,00		
<i>V – Personnel</i>					
a) Nombre de salariés	60	48	32,00	24	18
b) Montant de la masse salariale	2 050 734	1 625 932	1 052 756,00	750 593	525 654
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	624 031	457 599	305 855,00	246 047	144 561



Rapports des commissaires aux comptes

mazars

109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06

KUMULUS VAPE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

KUMULUS VAPE

Société anonyme

RCS LYON 752 371 237

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société KUMULUS VAPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KUMULUS VAPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

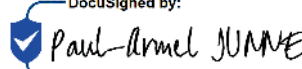
Mazars

Lyon, le 26 avril 2023

DocuSigned by:

5863FC14947D49C...

Damien MEUNIER

Associé

DocuSigned by:

004ECA0B348F40B...

Paul-Armel JUNNE

Associé



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06

KUMULUS VAPE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos 31 décembre 2022

KUMULUS VAPE

Société anonyme

RCS LYON 752 371 237

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société KUMULUS VAPE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de prestation de services conclue avec ROKH VISION :

Personne concernée :

ROCK VISION, en tant qu'actionnaire et administrateur de Kumulus Vape, étant précisé que la raison sociale de la société était précédemment Verbal Kint.

Nature et objet :

Contrat conclu le 1er janvier 2018 pour une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction, aux termes duquel ROKH VISION s'est engagée à fournir des services de conseil en stratégie webmarketing à votre société.

Cette convention a pris fin au 31 mars 2022.


Modalités :

Au titre de ce contrat, une somme de 12 495 € HT figure dans les charges de l'exercice 2022.

Le commissaire aux comptes

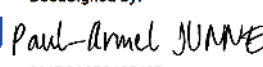
Mazars

Lyon, le 26 avril 2023

DocuSigned by:

5863FC14947D49C...

Damien Meunier

Associé

DocuSigned by:

004ECA0B346F40B...

Paul-Armel Junne

Associé